

AUDIOCONFERENCE CORONAVIRUS DI ILE DE FRANCE du 26 MARS 2020

Voici les principaux points évoqués par le DI Ile de France:

- **Télétravail et traitement des dossiers** : Si un agent en position administrative de télétravail est saisi d'une requête d'un opérateur qui ne peut être traité qu'en utilisant des applications métiers nécessitant un déplacement au bureau, le DI préconise le transfert de la demande de l'opérateur au chef de service pour les modalités de traitement. Pour le DI, en période de confinement, le nombre d'agents présent au bureau doit être minimal.

Le DI estime actuellement que le télétravail en réseau permet d'assurer une capacité de traitement des dossiers importante. Le DI met en exergue le volontarisme de la communauté douanière francilienne qui fait preuve d'une grande implication professionnelle.

- **La BSITM** : Le nombre d'agents malades est en augmentation. Le DI a saisi Gare et connexion pour que le filtre soit nettoyé et décontaminé. Il a également missionné le chef du PLI pour renforcer les prestations de ménage à l'intérieur des locaux.

- **Demande d'instructions de la DG** : Le DI nous informe qu'il est en attente d'instructions de la sous direction RH concernant les sujets suivants : Pose de congés ou congés déjà posés par les agents avant le confinement, possibilité de report des congés pour les agents Paris Spécial.

Enfin, le DI réfléchit en cette période de confinement à la constitution d'une équipe restreinte, notamment autour de la psychologue du travail, qui animerait le réseau des agents exerçant en télétravail.

N'hésitez pas à nous faire remonter toute difficulté et surtout prenez soin de vous !

LES REPRESENTANTS DE L'USD FO